



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur le projet de mise en compatibilité du PLU de Saint-Agrève
avec le projet de restructuration-extension de l'hôpital de Moze

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de mise en compatibilité du PLU de la commune de SAINT-AGRÈVE avec le projet de restructuration-extension de l'hôpital de Moze. La mise en compatibilité du PLU de Saint-Agrève consiste à étendre de 2600 m² environ la zone UA aux dépens des zones AUe et N, et à modifier le règlement de la zone UA afin de permettre ce projet.

M. ESCHALIER Pierre a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Lyon.

Le dossier d'enquête, dans sa version papier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles seront déposés et consultables, pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Saint-Agrève aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Un poste informatique comportant la version numérique du dossier d'enquête sera mis à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de Saint-Agrève aux mêmes jours et heures.

La version numérique du dossier d'enquête sera consultable, pendant toute la durée de l'enquête, à l'adresse suivante : <https://ville-saintagreve.fr>

Toutes observations, propositions et contre-propositions pourront être formulées et transmises, pendant la durée de l'enquête, selon les modalités suivantes :

- soit consignées dans le registre d'enquête mis à disposition du public en mairie de Saint-Agrève, aux mêmes jours et heures,
- soit adressées par courrier au commissaire-enquêteur (à l'adresse suivante : mairie de Saint-Agrève- 675 rue du Docteur Tourasse 07 320 Saint-Agrève,
- soit adressées par courrier électronique au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : enquetepublique.07saintagreve@gmail.com

Les observations, propositions et contre-propositions consignées dans le registre d'enquête ou adressées par courrier postal sont consultables en mairie de Saint-Agrève et celles adressées par courrier électronique sont consultables en ligne à l'adresse suivante <https://ville-saintagreve.fr>

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, propositions et contre-propositions, en mairie, les :

- 25 avril 2022 de 10h30 à 12h00
- 10 mai 2022 de 15h30 à 17h00
- 24 mai 2022 de 10h30 à 12h00

Il est précisé que le projet de mise en compatibilité du PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale, qui est comprise dans la notice explicative figurant au dossier d'enquête publique. Ces informations sont donc consultables dans le dossier d'enquête, selon les modalités précisées ci-dessus.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront consultables à la mairie de Saint-Agrève aux jours et heures habituels d'ouverture, sur le site internet de la Mairie à l'adresse <https://ville-saintagreve.fr> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le projet de mise en compatibilité du PLU pourra éventuellement être modifié et sera soumis au Conseil Municipal. Par délibération, le Conseil Municipal sera susceptible de déclarer d'intérêt général le projet de restructuration-extension de l'hôpital de Moze et de décider de la mise en compatibilité du PLU de Saint-Agrève pour permettre la réalisation de ce projet. L'autorité compétente pour prendre ces décisions à l'issue de l'enquête est le Conseil municipal (sous la forme d'une délibération).

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Monsieur le Maire.